



**PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



23 avril 2021

DOSSIER DE PRESSE

Signature de l'accord
départemental de relance
de Saône-et-Loire



ACCORD DÉPARTEMENTAL DE RELANCE



Une réponse commune forte à la crise économique

Ce vendredi 23 avril 2021, Julien Charles, préfet de Saône-et-Loire, et André Accary, Président du Département de Saône-et-Loire, signent **l'accord départemental de relance entre l'État et le Conseil départemental**.

Cet accord de relance exprime **l'ambition commune de l'État et du Département d'apporter une réponse puissante et efficace aux conséquences de la crise économique** qui s'est soldée par une baisse de 8,3 % du PIB en 2020.

Cette baisse, moins forte qu'attendue, a en effet pu être atténuée par les nombreux dispositifs de soutien à l'activité économique qui ont largement été sollicités par les entreprises de Saône-et-Loire :

- **642 M€** de prêts de trésorerie garantis par l'État
- **140 M€** versés au titre du fonds de solidarité
- **100 M€** versés au titre de l'activité partielle.

Le Département de Saône-et-Loire a également agi très tôt pour lutter contre les effets de la crise sanitaire, avec **un Plan de soutien de 50 M€** lancé dès mai 2020. Il a été **l'une des premières collectivités territoriales à agir massivement pour la résilience de son territoire**.

- ✓ 25 M€ pour la santé et les solidarités dont 2 M€ pour la sécurité sanitaire des Saône-et-Loiriens
- ✓ 25 M€ pour les acteurs économiques et touristiques

Le Département a également lancé son **Plan Environnement** en 2020, pour œuvrer à la transformation du territoire afin de répondre aux enjeux en la matière :

- ✓ Plan nature
- ✓ Nouvelle politique de l'eau
- ✓ Plan Tous à vélo
- ✓ Plan éco-collèges
- ✓ Aides à l'adaptation des logements
- ✓ Préservation des Espaces naturels sensibles

La déclinaison territoriale du plan de relance

Après les indispensables mesures pour sauvegarder l'économie, le gouvernement a décidé d'engager un plan de relance d'une ampleur historique. Avec **100 milliards d'euros, le plan France Relance est quatre fois plus important** que celui qui avait été mis en place à la suite de la crise de 2008. **Son objectif est de revenir le plus rapidement possible au niveau de richesse d'avant-crise.**

L'accord signé aujourd'hui vise à mettre en œuvre de manière collective le plan France Relance pour **traduire dans le territoire les objectifs de ce dernier de manière rapide et efficiente**, en multipliant l'effet de levier des financements publics.

Il en résulte un accord départemental de relance ambitieux portant sur près de **30 M€ d'investissement sur deux ans** autour de 3 axes :

- l'écologie
- la compétitivité
- la cohésion sociale

L'État comme le Département de Saône-et-Loire vont intensifier en 2021 et 2022 leurs programmes de **rénovation énergétique des bâtiments et équipements publics**.

Dans ce cadre 16 projets structurants ont été retenus, dont **10 collèges et 6 bâtiments publics** pour un montant total d'investissement de plus de **25 M€**. L'État apportera son concours dans le cadre de la dotation exceptionnelle de soutien à l'investissement départemental à hauteur de plus de 50%.

Les 10 collèges

- Jacques-Prévert et Camille-Chevalier à Chalon-sur-Saône
- En Varandaine à Buxy
- Louise-Michel à Chagny
- Condorcet à La-Chapelle-de-Guinchay
- Les Bruyères à La Clayette
- Victor-Hugo à Lugny
- Pasteur et Schuman à Mâcon
- Pierre-Vaux à Pierre-de-Bresse

Les 6 bâtiments publics

- Maison des solidarités Deliry à Chalon-sur-Saône
- Maison des solidarités au Creusot
- Bâtiment rue des Epinoches ; Archives départementales et Duhesme à Mâcon
- Centre Eden à Cuisery

L'accord de relance favorisera aussi les projets en lien avec les questions d'**accessibilité des services publics, de mobilité et de rénovation du patrimoine** pour un montant total d'investissement de **8,5 M€**. Ici, L'État apportera son concours dans le cadre de la dotation exceptionnelle de soutien à l'investissement départemental à hauteur de 18 %.

2,5 M€ pour l'accessibilité des services publics

- Collège Prud'hon à Cluny
- Maison des solidarités Deliry à Chalon-sur-Saône

3,8 M€ pour la mobilité

- Voies vertes et voie bleue

2,2 M€ pour la rénovation de patrimoine

- Château de Pierre-de-Bresse

La mobilisation de tous les moyens publics de l'État, du Département et des autres collectivités territoriales est essentielle pour faire face à la crise. Un comité de pilotage coprésidé par les deux parties suivra la réalisation de cet accord.

Plus de 138 M€ déjà investis dans le territoire par France Relance

- 170 projets ont été financés pour un montant de 50 258 768 euros à destination des entreprises, des collectivités ou des associations.
- 15 268 369 euros d'aides ont bénéficié aux habitants de Saône-et-Loire.
- 73 000 000 euros d'aides ont bénéficié aux entreprises.

Aides industrielles : 33 projets	18 150 186 €
Aides au titre de l'économie sociale et solidaire : 6 projets	173 173 €
Fonds de développement d'insertion 2020 : 23 projets	857 745 €
Impôts de production : 5 638 entreprises	73 000 000 €
Aides au titre de la culture : 4 projets	4 900 000 €
Dotations exceptionnelles d'investissements aux collectivités en 2020 : 32 projets	7 081 000 €
Rénovation des bâtiments thermiques de l'État : 36 projets	8 663 423 €
Opérations fluviales : 5 projets	8 240 000 €
Modernisation des infrastructures eau et assainissement : 5 projets	815 200 €
Biodiversité : 3 projets	229 000 €
Lutte contre la pauvreté : 3 projets	210 803 €
Conseillers numériques : 13 projets	650 000 €
Projets alimentaires territoriaux : 1 projet	70 000 €
Filière graines et plants : 5 projets	202 481 €
Abattoirs : 1 projet	15 127 €
Dossiers MaPrimeRénov' 2020 : 1 971	9 600 000 €
Dossiers MaPrimeRénov depuis le 1 ^{er} janvier 2021 : 1 869	5 668 369 €
	Montant financier : 138 527 137 €